



Intersyndicale du Loiret
Rue Théophile NAUDY
45000 ORLEANS

Orléans le : 10 juin 2016

Aux membres du CHSCT Académique
Copie à Madame le Recteur de l'Académie
d'Orléans-Tours Chancelier des universités
Copie à Monsieur le DASEN, Directeur
Académie des services de l'Education Nationale du Loiret

OBJET : demande de positionnement du Chsct

Mesdames, Messieurs,

Le CHSCT est obligatoirement consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de travail et de sécurité, article L4612-8 du Code du travail, transposé en droit public par les décrets 82-453 du 28 mai 1982, 2011-774 du 28 juin 2011.

C'est le cas de la réforme du collège qui va modifier durablement et considérablement les conditions de travail des personnels.

Sachant que tout employeur est tenu à une obligation de prévention, de moyens et de résultat, relativement à la santé et à la sécurité au travail, sachant que l'existant est déjà en soi problématique, nous vous demandons de respecter la réglementation en vigueur et demandons à ce que :

- le Chsct soit consulté de façon effective
- la réforme à venir soit portée à l'ordre du jour de sa session
- le CHSCT prenne toutes dispositions pour fonder son avis, et en l'occurrence par le biais d'une expertise. *Cass, soc, 18 décembre 2012, n° V 11-17.634*

Nous vous rappelons l'**obligation, non dérogatoire, faite aux employeurs**, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs y compris les travailleurs temporaires, conformément à la directive européenne du 12 juin 1989, au code du travail dans son titre IV qui s'applique dans l'administration l'art L 4 121-1 , L 230 de l'ancien code, à l'Accord national interprofessionnel du 26 janvier 2010 relatif à la santé au travail - Article 4.1 Identification des risques.

Ne doutant pas de votre diligence à faire respecter les droits fondamentaux des personnels, et dans l'attente, recevez, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

**L'intersyndicale du Loiret
CGT, FO, FSU, SNALC, SUD**